

Page : 1/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

Code du produit:

06773000

UFI: U5J5-Y0P9-Q00F-3UXM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Emploi de la substance / de la préparation

entretien auto

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées Aucune information n'est disponible à ce sujet pour le moment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

Suisse: ESA Maritzstr.47 CH-3401 Burgdorf E-Mail: info@esa.ch Tel. 03 44 29 00 21 Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

Belqique: 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Siloxanes et silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)



Page : 2/12

(suite de la page 1)

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Tetramethyl Acetyloctahydronaphtalenes. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB.

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange contient des composants qui présentent ou sont suspectés de présenter des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission en quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

Tetramethyl Acetyloctahydronaphtalenes

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Composants de soin en solution aqueuse

Composants dangereux:	Composants dangereux:			
CAS: 71750-79-3 Numéro CE: 615-336-9	Siloxanes et silicones,3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me,di-Me	15-<20%		
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol			
CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Reg.nr.: 01-2119475527-28-xxxx	3-butoxy-2-propanol Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 20% Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 20 %	5-<10%		
CAS: 69011-36-5 Numéro CE: 931-138-8	Isotridecanol, éthoxilé (>5-20EO)	3-<5%		

(suite page 3)



Page : 3/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

CAS: 64-19-7	acide acétique 99/100 %	1-<39
EINECS: 200-580-7	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Skin Corr. 1A, H314	
Reg.nr.: 01-2119475328-30	Limites de concentration spécifiques:	
-	Skin Corr. 1A; H314: C ≥90 %	
	Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	
Numéro CE: 915-730-3	Tetramethyl Acetyloctahydronaphtalenes	<0,25
Reg.nr.: 01-2119489989-04-xxxx	Contient: 54464-57-2 Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes;	
	68155-66-8 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-	
	naphthyl)ethan-1-one; 68155-67-9 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-	
	Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	
	Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); 🐧 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux / lésion oculaire

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Dioxvde de carbone

Poudre d'extinction

Mousse

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

Dioxyde de silicium

Oxyde d'azote (NOx)

(suite page 4)



Page : 4/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 3)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Porter un vêtement personnel de protection.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 8 A

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

-FR



Page : 5/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 568 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm Peau	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 369 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 184 mg/m³, 50 ppm D;	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 360 mg/m³, 100 ppm B SSc;	
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 563 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm	
CAS: 64-19-7 acide acétique 99/100 %		
VLEP (France)	Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 38 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm SSc;	
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm	

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021 IOELV (EU): (EU) 2019/1831

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol			
Oral	DNEL	3,3 mg/kg (consumer) (long-term / systemic effects)	
Dermique	DNEL	18,1 mg/kg (consumer) (long-term / systemic effects)	
		50,6 mg/kg (worker) (long-term / systemic effects)	
Inhalatoire	DNEL	43,9 mg/m³ (consumer) (long-term / systemic effects)	
		553,5 mg/m³ (worker) (short-term / local effects)	
	DNEL	369 mg/m³ (worker) (long-term / systemic effects)	
CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol			
Oral	DNEL	12,5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)	
Dermique	DNEL	22 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)	
		52 mg/kg (worker) (longterm systematic effects)	
Inhalatoire	DNEL	43 mg/m³ (consumer) (longterm systematic effects)	
		147 mg/m³ (worker) (longterm systematic effects)	
CAS: 64-19	9-7 acid	de acétique 99/100 %	
Inhalatoire	DNEL	25 mg/m³ (consumer) (acute local effect)	
	DNEL	25 mg/m³ (consumer) (longterm local effect)	

.ge 0)



Page : 6/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 5) 25 mg/m³ (worker) (longterm local effect) **PNEC** CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol PNEC 100 mg/l (STP) 100 mg/l (water (intermittent release)) 10 mg/l (water (fresh water)) 1 mg/l (water (sea water)) PNEC 2,47 mg/kg (gro) 41,6 mg/kg (sediment (fresh water)) 4,17 mg/kg (sediment (sea water)) CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol PNEC 10 mg/l (sewage plant) 5,25 mg/l (sporadic release) 0.525 mg/l (water (fresh water)) 0,0525 mg/l (water (sea water)) PNEC 2,36 mg/kg (sediment (fresh water)) 0,236 mg/kg (sediment (sea water)) 0,16 mg/kg (soil) CAS: 64-19-7 acide acétique 99/100 % PNEC 30,58 mg/l (sporadic release) 85 mg/l (STP) 3,058 mg/l (freshwater (Süßwasser)) 0,3058 mg/l (water (sea water)) PNEC 11,36 mg/kg (sediment (fresh water)) 0,478 mg/kg (soil) 1,136 mg/kg (water (sea water)) Composants présentant des valeurs limites biologiques: CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol BAT (Suisse) 20 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 1-Methoxypropanol-2

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre A/P2

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

(suite page 7)



Page: 7/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 6)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

IEN 3741

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 5 (> 240 min) Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

[EN 166]

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:RougeOdeur:Fruitée

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C (CAS: 7732-18-5 eau)

Inflammabilité Liquide combustible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclair69 °C (DIN 51755)Température de décomposition:Non déterminé.

pH à 20 °C 5-6

Viscosité:

Viscosité cinématique à 40 °C <20,5 mm²/s

Solubilité

l'eau: Entièrement miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (CAS: 7732-18-5 eau)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:0,99-1 g/cm³Densité de vapeur:Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: Non déterminé.

Propriétés explosives:Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physiaue

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant

(suite page 8)



Page : 8/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 7)

Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes nitriques (NOx) Dioxyde de silicium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 71750-79-3 Siloxanes et silicones,3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me,di-Me		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC0 / 6h	>7.000 ppm (rat)
CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>3,5 mg/l (rat) (OECD 403)
CAS: 69011-36-5 Isotridecanol, éthoxilé (>5-20EO)		
Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
	ATE	>300-2.000 mg/kg (rat)
CAS: 64-19-7 acide acétique 99/100 %		
Oral	LD50	3.310 mg/kg (rat)
Dermique	DNEL	25 mg/m³ (worker) (ackute local effect)
Inhalatoire	LC50/4d	40 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 9)



Page : 9/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 8)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit contient des substances soupçonnées de provoquer une perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé.

Tetramethyl Acetyloctahydronaphtalenes

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité II n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

	Toxicité aquatique:		
•	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
	>6.800 mg/l (Leuciscus idus) (DIN38412)		
LC50 / 48h	23.300 mg/l (Daphnia magna)		
EC50	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (7d)		
EC50/3h	>1.000 mg/l (Bel) (OECD 209)		
CAS: 5131-0	66-8 3-butoxy-2-propanol		
LC50 / 96h	>560-1.000 mg/l (Poecilla reticulata) (OECD 203)		
EC50/3h	>1.000 mg/l (Bel) (OECD 209)		
EC50 / 48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)		
EC50 / 96 h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
CAS: 64-19-	CAS: 64-19-7 acide acétique 99/100 %		
LC50 / 96h	75 mg/l (Lepomis macrochirus)		
	>300 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)		
EC10 / 5h	1.000 mg/l (Pseudomonas putida)		
EC50 / 48h	>300 mg/l (Daphnia magna)		
EC50 / 72h	>300 mg/l (al)		

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
	Biodegradation	90-100 % (OEECD 301E)
Ī	CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol	
	Biodegradation	90 % (OECD301E/92/69/EWG, C4B)
	CAS: 64-19-7 acide acétique 99/100 %	
Ī	Biodegradation	95 %

(suite page 10)



Page : 10/12

Date d'impression : 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 9)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

log Kow 0,37 (25°C)

CAS: 64-19-7 acide acétique 99/100 %

log Kow ≤0,17

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit contient des substances suspectées de provoquer une perturbation endocrinienne avec des effets sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

	07 06 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			
	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus		
ĺ	HP8	Corrosif		

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN 1760 LIQUIDE CORROSIF, Ņ.S.A. (SILOXANE AMINO-

FONCTIONNEL, ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (AMINO FUNCTIONAL

IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (AMINO SILOXANE, ACETIC ACID, GLACIAL)

(suite page 11)



Page: 11/12

Date d'impression: 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 10)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



ADR/RID/ADN

Classe 8 (C9) Matières corrosives.

Étiquette

IMDG, IATA



Class 8 Matières corrosives. Label

8

14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

Attention: Matières corrosives. l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ) 1L Catégorie de transport 2 Code de restriction en tunnels Ε

"Règlement type" de l'ONU: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (SILOXANE

AMINO-FONCTIONNEL, ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL), 8,

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 17,50 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) non soumis

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(suite page 12)



Page : 12/12

Date d'impression: 18.09.2024 Numéro de version 1.00 Révision: 17.08.2023

Nom du produit: SONAX PROFILINE Hyper Coat

(suite de la page 11)

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(Classification selon AwSV, Appendice 1 (5.2))

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH):

exonéré d'impôt (≤3 %)

17.50 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

DGR: Przepisy dotyczące towarów niebezpiecznych - Dangerous Goods Regulations by IATA ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1